



TERRE SAINT JEAN Moutiers Saint Jean QUATORZE COMMUNES LIÉES PAR L'HISTOIRE



Moutiers Saint Jean

Le village de Moutiers Saint Jean est témoin d'une histoire liée à celle de l'abbaye Saint Jean de Réôme, à celle de l'hôpital Saint Sauveur et des jardins Coeurderoy XVIIème siècle, à celle de l'église paroissiale dédiée à Saint Paul XIIème siècle, ainsi qu'à celle des demeures médiévales et de la période classique.

Au Vème siècle, un monastère a été fondé par Saint Jean de Réôme en un lieu proche d'ici. Celui-ci fut transféré au VIIème siècle à l'emplacement actuel qui deviendra Mostier Saint Jehan.

Au fil du temps, le bourg monastique ne cesse de vivre une histoire riche en rebondissements.

Aujourd'hui, le village appartient au canton de Montbard.

L'Hôpital Saint Sauveur

Au début du XVIIème siècle, notre contrée souffre des conséquences des guerres de religions et de la ligue. La peste noire n'est pas très ancienne. C'est dans ce contexte qu'en 1679, Claude Charles de Rochechouart de Chandener, abbé commendataire de l'abbaye de Moutiers, reçoit le consentement des bourgeois du village pour fonder l'hôpital Saint Sauveur à condition que celui-ci accueille les malades de Moutiers et ceux des territoires appartenant à sa mense abbatiale. Aussi son projet ne pouvait qu'être vivifié par les relations qu'il entretenait localement avec Jean Coeurderoy.

Le périmètre géographique de ces territoires fut délimité sous le règne de Clovis et ne cessera d'évoluer au cours des siècles.

La Terre Saint Jean

L'abbaye de Moutiers Saint Jean possédait des terres et des sujets pour les faire valoir lorsque le servage de la glèbe fut aboli. Ce territoire a rassemblé des lieux individualisés avec des étendues variables dans la durée, et ce du VIème siècle à la Révolution française.

Parmi ses propriétés, on distingue la forêt Saint Jean située au nord de Bierry les Belles Fontaines (Yonne) d'une étendue de 560 hectares.

Tous les sujets de l'abbaye jouirent du droit d'usage dans cette forêt jusqu'en 1582, où s'éleva une grande contestation entre eux et Philippe de Lenoncourt 78ème abbé de Moutiers. Ce dernier prétendait que les bois lui appartenaient en tout droit et usage pour les deux tiers. Un accord fut signé en 1583. La forêt demeurait, en droit de fonds la propriété de l'abbé et pour sa moitié fut attribuée en droit d'usage perpétuel aux habitants des villages proportionnellement au nombre de feux.

Vers 1680, les moines ont procédé à des transferts de fonds de biens au profit de l'hôpital Saint Sauveur.

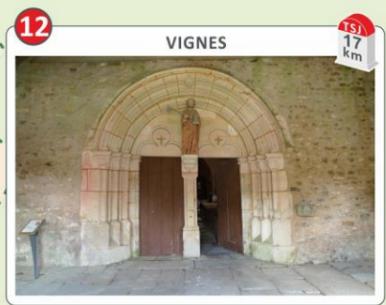
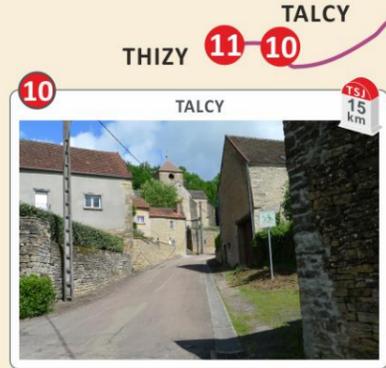
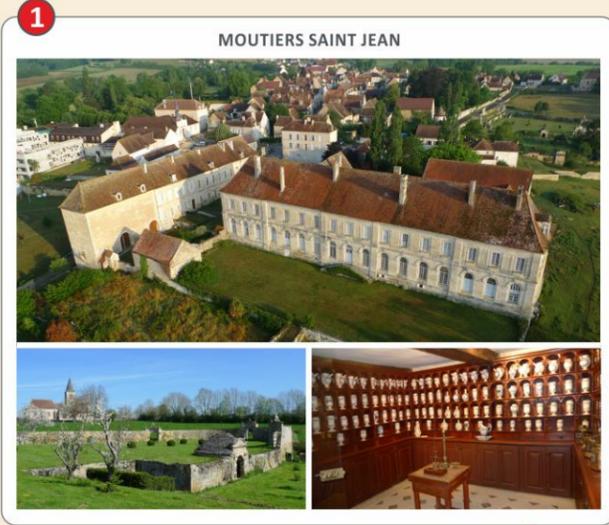
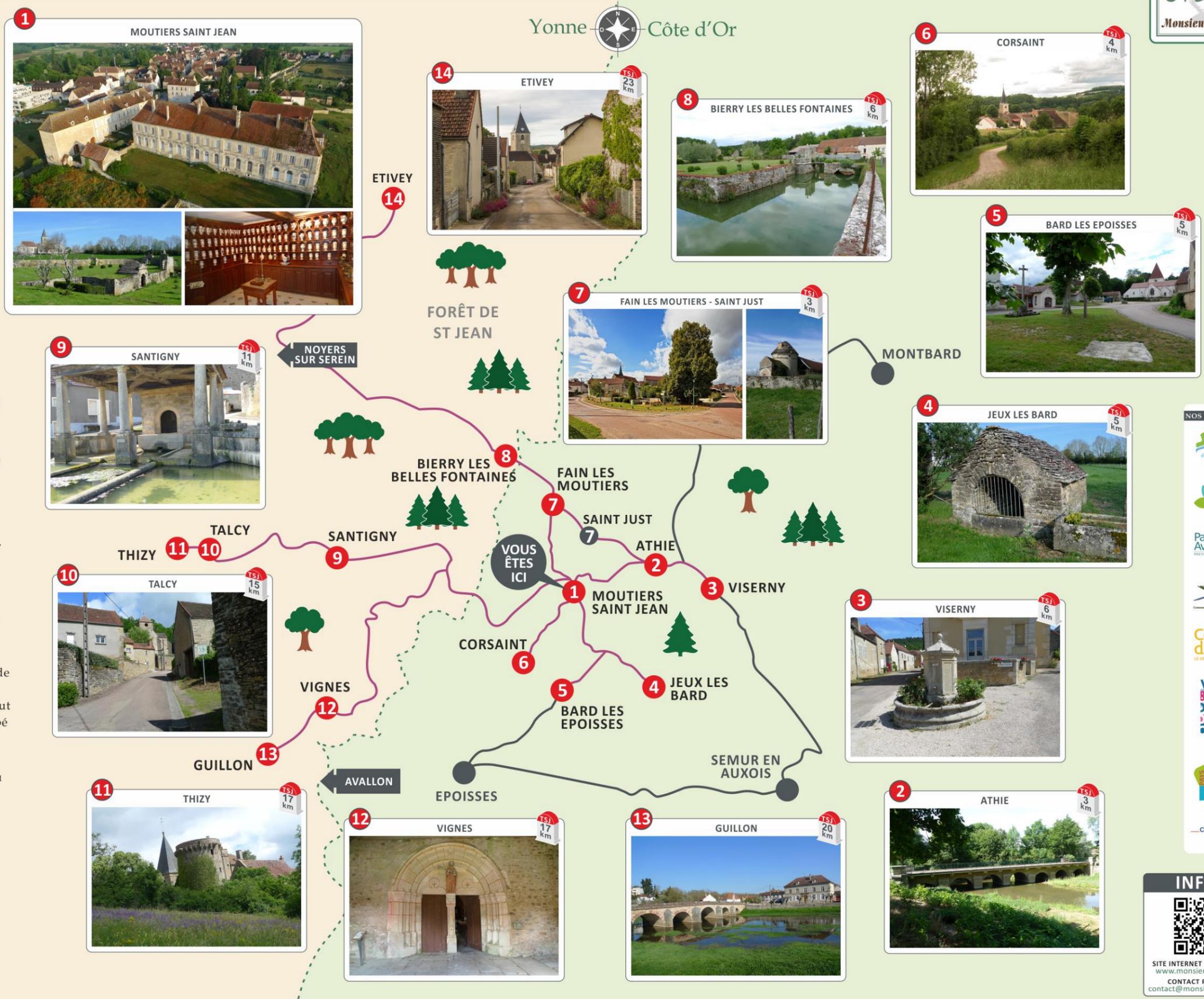
A la révolution, les biens de l'abbaye furent nationalisés. Vers 1855, l'administration du territoire fut confiée à un syndicat forestier dit des "17 communes".

Aujourd'hui, 14 communes* appartiennent au syndicat forestier :

Athie, Bard les Epoisses, Corsaint, Fain les Moutiers, Jeux les Bard, Moutiers Saint Jean, Viserny, situés en Côte d'Or.

Bierry les Belles Fontaines, Etivey, Guillon, Santigny, Talcy, Thizy, Vignes, situés dans l'Yonne.

* Vous trouverez un panneau dans chaque village.



NOS PARTENAIRES



INFOS



SITE INTERNET ASSOCIATION
www.monsieur-vincent.fr
CONTACT PAR MAIL
contact@monsieur-vincent.fr